

CONVENTION DE PARTENARIAT ANIMATION

Entre :

FIRST AGENCY Ltd
SUITE 18, HANOVIA HOUSE
28 – 29 EASTMAN ROAD
W3 7YG – LONDON
ENGLAND
VAT : GB 850 234 845

ci-après dénommé(e) le **gestionnaire**,

Et :

Vous-même

ci-après dénommé(e) le **partenaire**

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

L'accès et l'utilisation de ce site Web sont régis par les conditions générales d'utilisation décrites ci-dessous. Vous êtes tenu d'en prendre connaissance et de les accepter avant toute utilisation des services disponibles sur ce site. L'utilisation du site implique l'acceptation irrévocable des présentes conditions d'utilisation.

1. Objet et description:

- Le **gestionnaire** met sa plate-forme Webcam/Vidéo et/ou vocale à la disposition du **partenaire** pour que ce dernier puisse diffuser ses photos, ses clips vidéo, son chat tapé et/ou téléphonique, sa caméra en direct sur le Web (Webcam) ou via tout autre moyen de diffusion.

2. Validité :

- Cette convention non exclusive est à durée indéterminée, à courir à partir de la première diffusion du **partenaire**. La présente remplace et annule les précédentes.

3. Redevance :

- 3.1 Le **partenaire** autorise le **gestionnaire** à proposer tous les moyens de paiements susceptibles d'être utilisés par les visiteurs.

- 3.2 Le **partenaire** autorise, en son nom, le **gestionnaire** à récupérer les paiements effectués par les visiteurs (via téléphone surtaxé, sms surtaxé, virement bancaire, toutes cartes de crédit).

- 3.3 Le **partenaire**, en son nom, autorise le **gestionnaire** à appliquer les tarifs (en fonction du marché) à destination du visiteur. Une révision sera effectuée au 1er janvier de chaque année.

- 3.4 Le **partenaire** autorise le **gestionnaire** à garder 45% des rétributions pour régler ses propres frais de fonctionnement. Le reste sera considéré comme sa commission. Le **partenaire** peut prendre connaissance du tableau des versements sur son menu d'administration via le Web.

- 3.5 Une prime de parrainage est offerte au **partenaire** pour chaque inscription d'un nouveau partenaire (modèle, webmaster, etc...), sur la plate-forme du **gestionnaire**. Cette prime équivaut à 10% de la rétribution mensuelle de chaque nouvel affilié et ce pendant toute la durée de la présente.

- 3.6 Les rétributions sont versées sur établissement d'un document nommé « note de commission » ou « facture » (pour les utilisateurs professionnels). Les rétributions sont transférées toutes taxes comprises dans le pays respectif du **partenaire** hormis en cas de facturation intracommunautaire.

- 3.7 Les transferts des rétributions se font suite aux paiements des sociétés de reversement, au minimum 30 jours fin de mois suivant le mois durant lequel des prestations ont été effectuées par le **partenaire**.

- 3.8 Le **partenaire** reconnaîtra le relevé fourni par le **gestionnaire** comme incontestable après paiement. Les observations au sujet d'une quelconque contestation sont à faire avant le paiement de la rétribution contestée.

- 3.9 Les frais de transferts bancaires ou autres sont toujours à charge du **partenaire**. Un forfait de 10 euros (htva si T.V.A. d'application) pour frais administratifs sera facturé au **partenaire** pour toute demande de sa part concernant un transfert qui ne serait

pas gérée automatiquement, telle qu'une demande de paiement pour une somme inférieure à la somme prévue, une demande de paiement qui serait à effectuer en dehors des dates prévues ou toute autre forme de demande qui sort du cadre des dispositions prises en la matière, conformément à la présente convention. Toute demande de paiement qui ne remplit pas les conditions de demande devra être égale ou supérieure à 30 euros et ce, dans le but de pallier les frais de transferts éventuels.

4. Propriétés :

- 4.1 Tous les éléments et données (notamment textes, images, logos, graphiques, photos, films audio ou vidéo et les mises à jour) qui sont fournis par le **partenaire** au **gestionnaire** sont présumés être la propriété exclusive du **partenaire**.
- 4.2 Tous les éléments ou données qui sont fournis par le **gestionnaire** et mis à disposition du **partenaire** sont la propriété exclusive du **gestionnaire**.
- 4.3 Les logiciels du **gestionnaire** sont propriété pleine et entière de ce dernier, ils sont reconnus comme tel par le **partenaire** qui s'interdit de les copier ou de les reproduire en tout ou partie.

5. Gestion et obligations :

- 5.1 Le **partenaire** aura accès à un menu personnalisé via le Web lui permettant de contrôler ses statistiques et de gérer l'administration et les finances en rapport avec ses prestations. Les codes permettant l'accès audit menu sont strictement confidentiels et ne peuvent faire l'objet d'une quelconque cession.
- 5.2 Une mise à jour du tableau des reversements est disponible à partir du menu d'administration du **partenaire** en cas de changement de tarification, ajout ou suppression d'un moyen de paiement, ou tout autre fait provoquant une modification dans ledit tableau, indépendamment de la volonté du **gestionnaire**.
- 5.3 Le **partenaire** demandera, chaque mois, le paiement de ses rétributions via son menu d'administration.
- 5.4 Le **partenaire** se chargera de se mettre en ordre au point de vue statutaire dans son pays.
- 5.5 Le **partenaire** informera le **gestionnaire** de tout événement pouvant modifier les données de la présente.
- 5.6 Le **partenaire** signalera tous les problèmes rencontrés qu'ils soient techniques ou autres.
- 5.7 Le **partenaire** ne pourra en aucun cas diffuser de l'enregistrement en lieu et place d'une animation prévue en direct.
- 5.8 Gestion studio : l'enregistrement en tant que studio (et la gestion qui en découle) implique l'acceptation de l'ensemble des présentes conditions par le **partenaire**. Le gestionnaire de studio sera responsable des animateurs/animateuses qu'il inscrira, il devra donc contrôler leur identité et leur majorité avant toute inscription et s'assurer que ces dernières respectent scrupuleusement le règlement et les lois en vigueur. Le démarchage d'animateuses (par un studio ou autre) en vue de recruter de nouvelles animatrices via la plate-forme du **gestionnaire** est strictement interdit.
- 5.9 Toute violation d'une ou plusieurs de ces conditions entraînera la suppression de l'ensemble du compte studio.

6. Responsabilités :

- 6.1 Le **partenaire** ne pourra utiliser et/ou promouvoir la plate-forme du **gestionnaire** en vue de transgresser les normes et lois en vigueur.
- 6.2 Le **partenaire** ne pourra se promouvoir en ayant recours à la diffusion de messages et/ou programmes non sollicités. Toute forme de SPAM est formellement interdite.
- 6.3 Le **partenaire** ne pourra communiquer, au travers de la plate-forme du **gestionnaire**, ses données personnelles ou les données du **gestionnaire** sauf avis contraire et écrit de ce dernier.
- 6.4 Le **partenaire** ne pourra récupérer et/ou utiliser les données personnelles des clients de la plate-forme du **gestionnaire**. En cas de non-respect de cette disposition, un avertissement sera envoyé au **partenaire**. En cas de récidive, une amende de 100 euros lui sera infligée. Si d'autres infractions sont constatées par la suite, l'amende en question sera doublée et ce, lors de chaque infraction. Le même système d'amendes sera appliqué aux responsables des studios et ce, par animatrice et par infraction.
- 6.5 Le **partenaire** ne pourra utiliser la plate-forme du **gestionnaire** pour détourner de la clientèle en sa faveur ou celle d'un tiers.
- 6.6 Le **partenaire** est responsable de ses campagnes de promotion et s'engage à prendre en charge toute plainte à ce sujet.
- 6.7 Le **partenaire** certifie que toutes les personnes utilisant la plate-forme du **gestionnaire**, via les codes d'accès du **partenaire**, sont majeures et consentantes.
- 6.8 Le **partenaire** veillera à ce qu'aucun mineur n'utilise ses accès pour accéder la plate-forme du **gestionnaire**.
- 6.9 Le **partenaire** est entièrement indépendant, il décide du moment, de la durée et du contenu de sa présentation.
- 6.10 Le **partenaire** est entièrement responsable du contenu et des activités qui se déroulent dans son espace Web et/ou vocal sur la plate-forme reprise en objet de la présente.
- 6.11 Le **partenaire** autorise le **gestionnaire** à diffuser son image en tout ou en partie, directement ou indirectement, via la Web ou tout autre média pour assurer la promotion de la plate-forme et/ou du **partenaire**. Il va de soi que cette diffusion ne concerne que les images du profil et non les documents d'identité.
- 6.12 Le **gestionnaire** est responsable de ses modules/outils et s'engage à prendre en charge toute plainte à ce sujet.
- 6.13 Le **gestionnaire** ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de toute infraction contenue dans les éléments et données communiqués par le **partenaire**.

- 6.14 Le **gestionnaire** ne peut être tenu responsable de la qualité et/ou la disponibilité du réseau Internet et des réseaux de télécommunications.
- 6.15 Le **gestionnaire** ne pourra être tenu responsable en cas de force majeure, faits et/ou événements indépendants de sa volonté.
- 6.16 Le **gestionnaire** s'engage à ne pas divulguer les données personnelles du **partenaire** sauf accord écrit de ce dernier ou en cas de décision de justice.
- 6.17 Toute violation d'une ou plusieurs de ces clauses entraînera le gel des gains du **partenaire** en question et la suppression du compte incriminé.

7. Résiliation :

- 7.1 Cette convention pourra être résiliée par le **gestionnaire** si le **partenaire** ne participe plus activement à sa promotion et/ou diffusion via la plate-forme du **gestionnaire**. Le **gestionnaire** se réserve le droit de supprimer le compte d'un partenaire dans des délais raisonnables. La suppression du compte peut également avoir lieu sur demande expresse du **partenaire**.
- 7.2 Cette convention est automatiquement résiliée en cas de non-respect d'une des clauses de la présente, par le **partenaire**, et ce, sans préavis et sans droit au paiement de dommages et intérêts.
- 7.3 Toute suspicion d'acte illicite (ceci inclut les fraudes de tous types) provoquera le gel du compte du **partenaire** pour permettre d'investiguer. Au terme de cette enquête, si le **gestionnaire** obtient la preuve d'un quelconque lien du **partenaire** avec le(s) contrevenant(s), il aura la possibilité de mettre un terme à la présente, sans préavis, sans droit au paiement des rétributions en cours ni dommages et intérêts au **partenaire** et le cas échéant, réclamera les rétributions perçues abusivement par ce dernier.
- 7.4 Le **partenaire** et le **gestionnaire** ont la possibilité de mettre un terme à la présente, à n'importe quel moment et sans préavis.

8. Divers :

- 8.1 Le **gestionnaire** est libre de changer la gestion et/ou la technologie de la plate-forme qu'il utilise.
- 8.2 Les créations du **gestionnaire** sont TOUS DROITS RESERVES et donc toute copie en tout ou en partie est interdite.

9. Droit applicable :

- 9.1 La présente convention est régie par la loi anglaise.
- 9.2 Tout litige y afférent est du ressort des tribunaux de Londres.